



Charte formatrice / formateur habilité(e) Duplex

Préambule :

La démarche Duplex est une démarche andragogique destinée à l'accompagnement des publics en difficulté avec les compétences de base. Elle repose sur 4 piliers qui garantissent la mise en place de parcours adaptés aux personnes confrontées au double illettrisme en s'appuyant sur les usages numériques.

Former avec la démarche Duplex implique donc le respect de ses quatre composantes, à savoir :

- la mise en œuvre d'un accompagnement spécifique à chaque personne en fonction de ses besoins ;
- l'intégration du travail sur les compétences de base dans l'environnement numérique ;
- l'appui sur des contextes stimulants pour les apprenants en lien avec leurs centres d'intérêts permettant de former en situation ;
- la participation au développement d'un numérique plus inclusif en s'appuyant sur des outils pertinents.

La personne habilitée s'engage à :

- Former des professionnels à la démarche Duplex en la nommant et en diffusant les principes rappelés ci-dessus. Elle est donc partie prenante de la diffusion de cette démarche ;
- Garantir la qualité des formations dispensées en mettant en œuvre tous les moyens pédagogiques à sa disposition ;
- Délivrer les open-badges aux personnes formées à l'issue des sessions ;
- Rendre compte à l'ANLCI de toutes les formations (intervenants, formateurs, sensibilisation) organisées ;
 - en partageant, en amont, les dates et lieux des sessions programmées
 - en complétant au fur et à mesure le tableau de suivi
- Contribuer au développement des outils et supports Duplex
- Utiliser les visuels et tout document de communication en lien avec son activité de formation d'intervenants Duplex.
- Participer aux temps d'échanges de pratiques activement. (2 temps par an à minima)



L'ANLCI s'engage à :

- Diffuser la liste des personnes habilitées par ses soins et à la communiquer à tous les donneurs d'ordre qui solliciteraient l'ANLCI ;
- Animer la communauté Duplex, notamment par un temps synchrone, environ une fois par semestre ;
- Réunir les conditions d'échange de pratiques et de partage des ressources.